

N° 6/2.13

[PRÉAVIS N° 39/10.12](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 259'200.00 POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS ET DE PLANIFICATION DES HORAIRES DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'objet en titre, composée de Mme Caroline JOBIN et MM. Mathieu BORNOZ, Emmanuel GENTON, Bertrand GILLIARD, Lucien REY, Jean-Bernard THULER (excusé) et Stéphane DEWARRAT, président-rapporteur, s'est réunie en salle des Pas Perdus à l'Hôtel de Ville le 16 octobre 2012.

La commission remercie Mme la Municipale Sylvie PODIO, M. le Municipal Eric ZÜGER, ainsi que MM. Philippe BROCCARD, chef du Service informatique, et François DELAQUIS, chef du Service du personnel, pour leurs explications et réponses aux questions.

2 DISCUSSION

La discussion a porté essentiellement sur les aspects de la mise en place, de l'utilisation au quotidien et du financement du logiciel. La solution permettra à notre personnel de passer d'un mode presque dépassé de décompte des heures écrit soit dans un "cahier du lait" personnel, soit au mieux saisi dans un tableau d'un logiciel de bureautique à une solution élégante. Celle-ci devrait permettre tant au personnel de contrôler ses heures, vérifier son horaire, qu'à la hiérarchie d'avoir une planification à court et moyen termes de son personnel, par équipe dans certains cas, d'avoir une vue analytique sur les travaux effectués et d'interagir avec les services liés aux salaires.

La commission est soucieuse de voir que cet outil soit avant tout au service de la bonne et saine gestion des compétences humaines afin que les objectifs soient garantis, mesurés, etc. Elle souhaite en revanche que celui-ci ne serve pas à une surveillance individuelle de la manière de travailler. Quelques commissaires étaient dubitatifs par rapport à la liaison presque intime, de l'accès au bâtiment et les terminaux de saisie (timbreuse) tel que présenté en complément au préavis.

La répartition du personnel sur le terrain demande une solution bien étudiée avant d'être mise en place. Cette solution devra également permettre une économie réelle des temps consacrés par le personnel à compter ses propres heures individuellement. Ces heures gagnées pourront alors être mises à profit des meilleures compétences professionnelles de chacun des collaborateurs. La planification devra permettre une plus grande souplesse dans l'organisation du travail et de mieux répondre aux aléas du quotidien.

Si la charge d'achat et mise en place de la solution peut paraître à priori conséquente, elle est certainement raisonnable en face du nombre de collaborateurs et du temps qu'elle devrait opérer. Le partage des coûts, qui apparaissent dans le préavis, avec des associations intercommunales permettra de les réduire. L'achat individuel de solutions différentes pour chacune des entités ne

serait que plus dispendieux. Une solution durable est cependant souhaitée avec l'achat d'un logiciel respectant des standards et formats ouverts.

3 PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

La commission a demandé en marge de la séance une confirmation de l'engagement des partenaires, soit les Associations PRM et ARASMAC. Elle a reçu copie de leurs engagements respectifs à notre Municipalité. Le logiciel de base (CHF 100'000.- selon préavis) sera divisé en trois parts égales. Le paramétrage et la formation de base (CHF 50'000.- selon préavis) seront divisés en fonction du nombre de postes de chaque partenaire, restant environ 70 % à charge de la commune. Le décompte sera fait selon les frais effectifs. De même, les frais de fonctionnement annuels seront divisés selon le nombre de postes effectifs de chacun des partenaires. Les partenaires seront associés aux choix du logiciel et de la solution mise en place.

4 PRIORITÉ AUX STANDARDS ET FORMATS OUVERTS

Au-delà du cadre fonctionnel exigé par les personnes qui utiliseront ce logiciel, la commission souhaite que le choix se porte prioritairement sur une solution basée sur des standards et formats ouverts¹². Selon l'April³ les principaux avantages des formats/standards ouverts peuvent être résumés comme suit:

- Les documents/données seront lisibles et modifiables, par soi-même ou par des tiers.
- La lisibilité des documents/données sera garantie dans le temps.
- Les formats ouverts présentent l'avantage d'être librement utilisables dans tout logiciel et donc de rendre les logiciels interopérables.
- Ils favorisent la liberté de choix en ne privilégiant pas le format d'une entreprise en particulier. Ils permettent d'éviter le monopole d'un éditeur qui souhaiterait rendre les utilisateurs captifs d'un format qu'elle a conçu.

5 CONCLUSION

La commission invite le Conseil communal à voter l'objet, cela permettra à notre commune et aux Associations partenaires (PRM et ARASMAC) d'avoir un outil de gestion moderne de leur personnel. Elle a pris connaissance de l'engagement des associations partenaires pour un montant d'environ CHF 82'000.- Elle insiste sur sa préoccupation de prendre en compte une solution de logiciel libre. Elle part en outre du principe que les charges d'exploitation seront bel et bien compensées par une économie de temps de saisie et par le bénéfice d'un meilleur suivi, sinon le but ne serait pas atteint et le rapport coût/bénéfice serait négatif. A la majorité et une abstention, la commission accepte les conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

¹<http://www.april.org/formats-ouverts-pour-quoi-faire>

²http://fr.wikipedia.org/wiki/Format_ouvert

³<http://www.april.org/>

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 259'200.00 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des temps et de planification des horaires du personnel, participation ARASMAC et PRM non déduite;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en cinq ans, à raison de CHF 51'840.00 par année, à porter dès le budget 2013;
3. de dire que les charges d'exploitation seront portées au compte de fonctionnement N° 19001.3151.00 dès l'année 2013, à raison de CHF 15'000.00 par année, participation des associations intercommunales non déduite.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Stéphane Dewarrat